

Lettre ouverte des membres et invités du Conseil Départemental de l'Education Nationale de l'Ardèche

Madame la Rectrice d'Académie de Grenoble

Le 2 février dernier, plusieurs membres et invités du Comité Départemental de l'Education Nationale se sont étonnés auprès du Directeur académique de l'Ardèche de ne disposer que de documents de travail partiels : les prévisions d'effectifs de seulement 48 écoles sur 285 nous ont été transmises, contrairement aux années précédentes où ces données étaient communiquées pour l'ensemble des écoles publiques et privées du département.

Ces nouvelles modalités contreviennent à la préconisation forte de la circulaire 2003-104 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré public qui précise, dans son préambule, que *“les modalités d'élaboration de la carte scolaire dans le premier degré doivent garantir, aux niveaux national, académique, départemental et local, l'équité, la transparence et la concertation que l'on est en droit d'attendre d'un grand service public”*.

La transparence n'est pas assurée quand 81% des prévisions d'effectifs des écoles ne sont pas communiquées.

Au chapitre deux de la même circulaire, relatif aux modalités de la concertation, il est précisé qu'une *“information claire, complète et identique doit être donnée à l'ensemble des partenaires de l'école”*.

De fait, l'information transmise reste à ce jour incomplète, ce qui donne une vision biaisée de la réalité départementale.

Plus loin, cette circulaire précise également qu'au niveau départemental *“une perspective pluriannuelle sera bien entendu privilégiée, intégrant l'analyse rétrospective des rentrées scolaires précédentes et une analyse prospective des années scolaires suivantes”*.

Si nous disposons des éléments rétrospectifs (les constats de rentrée des écoles) - cela est le fait de notre intervention pour l'exiger avant l'instance du 2 février - les éléments prospectifs complémentaires demandés (les prévisions de rentrée) restent absents.

Dans les autres départements de l'académie, la transparence des données et le respect des partenaires restent heureusement de mise. Ce sont les fondements d'un dialogue social de qualité auquel nous aspirons toutes et tous.

Dans la poursuite de cet objectif et conformément à la circulaire de 2003-104, nous vous demandons de bien vouloir rétablir les conditions d'échange autour de l'élaboration de la carte scolaire ardéchoise par la transmission effective de l'ensemble des éléments prospectifs des écoles publiques et privées pour la rentrée 2023. Pour cela, il sera indispensable que les informations, dont nous disposons dans les tableaux des années précédentes, soient disponibles.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande et de votre action déterminée pour rétablir une information respectueuse de l'ensemble des acteurs dans le département de l'Ardèche, nous vous prions d'agréer, madame la Rectrice d'académie, nos bien cordiales salutations.

Privas, le 10 mai 2023

Les représentants des personnels au CDEN de l'Ardèche

Jimmy SANGOUARD, Pierre MILLOUD, Nathalie MOYON, Valérie BENMINOUNE, Guillaume BOSC, Maxime VEGHIN, Raynald ETHIEN, Juliette CREPIEUX

Les représentants des parents d'élèves au CDEN de la FCPE Ardèche

Delphine OUGIER, Mouloud CHAHROUR et le conseil départemental des administrateurs de la FCPE

Les représentants des élus du Conseil Départemental au CDEN de l'Ardèche

Elvire BOSC, Laurence ALLEFRESDE, Sandrine CHAREYRE, Laetitia SERRE

Les représentants des maires au CDEN de l'Ardèche

Hélène BAPTISTE, Marion HOUETZ

Les représentants des DDEN invités au Conseil Départemental au CDEN de l'Ardèche

Christian ASTIER, Philippe FREYDIER